

CONSEIL DE L'EUROPE - COUNCIL OF EUROPE

ASSEMBLEE CONSULTATIVE
Strasbourg, le 21 novembre 1950

Confidentiel
AS/AG (2) PV 14
Or. Fr.

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES

Sixième Session

PROCES-VERBAL

de la 4ème séance tenue le mardi 21 novembre à 10 h.
au siège du Conseil de l'Europe

Etaient présents :

MM. Bidault	(France), Président
Guy Mollét	(France), Vice-Président
Melle Klompé	(Pays-Bas), Rapporteur Général
MM. Bonnefous	(France)
Callaghan	(Royaume-Uni)
Cappi (et Benvenuti)	(Italie)
Cingolani	(Italie)
Gerstenmaier	(Rép. Féd. All.)
van der Goes van Naters	(Pays-Bas)
Kapani	(Turquie)
Jakobsen	(Danemark)
Loesch	(Luxembourg)
Maccas	(Grèce)
Mackay	(Royaume-Uni)
Mandalinci	(Turquie)
Muller	(Sarre)
von Rechenberg	(Rép. Féd. All.)
Sandys	(Royaume-Uni)
Struye	(Belgique)
Valen	(Norvège)
Wistrand	(Suède)

Suppléants :

MM. Bohy	(Belgique), de M. Larock
Crosbie	(Irlande), de M. Norton
von Friesen	(Suède), de M. Ohlin
Mommer	(Allemagne), de M. Ollenhauer
Rodopoulos	(Grèce), de M. Tsalsaris



Absent :

M. Stefansson (Islande)

Excusé :

M. Treves (Italie)

Assistaient également à la séance :

MM. Amery (Royaume-Uni) suppléant de M. Sandys
Scherer (France) suppléant de M. Bidault
de la Vallée Poussin (Belgique) suppléant de M. Struye
Reif (Rép. Féd. All.) suppléant de M. von
Rechenberg
Lützens (Rép. Féd. All.) suppléant de M.
Ollenhauer

La séance est ouverte à 10 h.

Présidence de M. le Président Bidault.

I. - OUVERTURE DE LA SEANCE . -

Le Président présente les excuses de M. Treves, et annonce que MM. Bohy, Crosbie, von Friesen, Mommer et Rodopoulos suppléent respectivement MM. Larock, Norton, Ohlin, Ollenhauer et Tsaldaris.

II. - DEBAT SUR LA SECURITE DE L'EUROPE . -

M. Sandys, rapporteur spécial, commente son rapport AS/AG (2) 51 et la proposition de résolution AS/AG (2) 64.

Le Président, après avoir remercié M. Sandys de son important rapport, précise que la discussion doit se concentrer sur la discussion du document AS/AG (2) 54, qui sera seul mis au vote.

Une discussion générale s'engage à laquelle participent notamment MM. Bohy, Callaghan, Crosbie, van der Goes van Naters, Mommer, Valen et Wistrand.

La séance est suspendue à 12 h 55 et reprise à 21 h 20.

Le Président présente les excuses de M. Mackay empêché d'assister à la 2ème partie de la séance..

MM. Sandys, von Rechenberg, Guy Mollet, Mommer, Struye, Bonnefous, Kapani, Gerstenmaier, Mandalinci, Maccas, le Président (parlant en son nom personnel), Rodopoulos et Jakobsen, interviennent dans la suite du débat général.

Des amendements sont déposés par MM. Kapani, Mandalinci, van der Goes van Naters, Mommer, Bohy, Struye (doc. AS/AG (2) 66 à 71).

M. Wistrand demande d'inscrire au procès-verbal qu'il désire s'abstenir dans le vote.

MM. Callaghan, Mackay, Crosbie demandent que figure au procès-verbal qu'ils considèrent le débat comme sortant du cadre du Statut, et que pour cette raison, ils s'abstiendront lors des votes.

M. Valen demande qu'il soit précisé qu'il votera le texte proposé en spécifiant que dans sa pensée une armée européenne signifie une armée de forces intégrées ayant pour but de défendre l'Europe libre.

III - VOTE SUR LA PROPOSITION DE RESOLUTION PRESENTEE PAR M. SANDYS, RAPPORTEUR SPECIAL, (doc. AS/AG (2) 64) -

M. Sandys, rapporteur spécial, propose d'ajouter au projet de résolution un préambule conçu dans les termes suivants :

" l'Assemblée ,

"rappelant sa recommandation du 11 août 1950 conçue dans les termes suivants :

(suit le texte de la recommandation AS (2) 52)"

Le préambule est adopté à l'unanimité des 19 votants, 2 membres s'étant abstenus.

1er parag. : Le rapporteur propose de remplacer les mots "forces atlantiques combinées" par "force atlantique commune".

Le paragraphe ainsi amendé est adopté à l'unanimité des 19 votants, 2 membres s'étant abstenus.

2me parag. : Après un échange de vues auquel participent notamment MM. Struye, Jakobsen, Guy Mollet et le Président, M. Sandys (rapporteur spécial) accepte l'amendement de M. Struye (AS/AG (2) 67), sous réserve d'une rectification de la traduction anglaise.

M. Bohy déclare retirer son amendement (doc. AS/AG (2) 70).

Le paragraphe 2, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité des 19 votants, 2 membres s'étant abstenus.

3me parag. : Le Président met aux voix le texte initial de M. Sandys qui est adopté à l'unanimité des 18 votants, 3 membres s'étant abstenus.

Amendement de M. Mommer (AS/AG (2) 71)

Le Président met aux voix l'amendement de M. Mommer (doc. AS/AG (2) 71) tendant à ajouter deux autres paragraphes au § 3.

M. Mommer demande qu'à la fin de l'alinéa (b) de son amendement, le mot "Allemagne" soit remplacé par le mot "Europe".

L'amendement de M. Mommer, ainsi amendé, est rejeté par 15 voix contre 1, 5 membres s'étant abstenus.

4me parag. : Le Président met d'abord aux voix la 1ère partie de la phrase "réaffirme la nécessité de créer une armée européenne", qui est adoptée à l'unanimité des 15 votants, 4 membres s'étant abstenus.

Après observations de MM. Jakobsen, Struye, Sandys, Valen et du Président, il est proposé de mettre aux voix le paragraphe 4 dans son intégralité.

L'ensemble du paragraphe 4 est adopté à l'unanimité des 18 votants, 3 membres s'étant abstenus.

Amendement de M. van der Goes van Naters (doc. AS/AG (2) 68) :

Après observations de MM. Sandys, Jakobsen et du Président, l'amendement est rejeté par 18 voix contre 1, 2 membres s'étant abstenus.

5me parag. :Après un échange de vues auquel participent notamment MM. Struye, Sandys, Rodopoulos, Kapani, Mandalinci, Valen, Loesch, M. Sandys, rapporteur spécial, propose la nouvelle rédaction suivante du § 5 :

"Insiste auprès des Gouvernements intéressés pour qu'ils surmontent les divergences d'opinion existant entre eux sur les problèmes de structure militaire et politique, afin que l'armée européenne puisse, sans retard, accorder sa contribution à la Force Atlantique"

MM. Kapani et Mandalinci retirent leurs amendements (doc. AS/AG (2) 66 et 69).

Le §5, dans sa nouvelle rédaction, est adopté par 16 voix contre 1, 3 membres s'étant abstenus.

M. Sandys, rapporteur spécial, propose d'ajouter au texte initial, un § 6 relatif aux Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas parties au Pacte Atlantique.

Après observations de MM. Mackay, Sandys et du Président, il est convenu d'écartier cette proposition.

Vote sur l'ensemble :

L'ensemble du texte, ainsi amendé, est adopté par 18 voix contre 1, 2 membres s'étant abstenus (doc. AS/AG (2) 74).

IV - EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION DE M. MACCAS (doc. AS/AG (2) 50) .-

Sur proposition du Président, il est convenu qu'il sera demandé à l'Assemblée de transmettre la proposition de M. Maccas au Comité des Ministres, comme document de travail, sans que cela implique une prise de position sur lui.

V - EXAMEN DE LA PROPOSITION ETABLIE PAR LE COMITE DE REDACTION (doc. AS/AG (2) 65) AU SUJET DES PROPOSITIONS DE M. MACKAY. -

Après observation de M. Struye, la proposition du Comité de Rédaction est adoptée à l'unanimité. Elle s'insérera dans le doc. AS/AG (2) 61 adopté à la précédente séance (cf. Doc. AS/AG (2) 76)

VI - EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION DE M. BOHY (doc. AS/AG (2) 72) RELATIVE AU SECRETAIRE AUX AFFAIRES EUROPEENNES. -

La proposition de M. Bohy est adoptée à l'unanimité des 20 votants, 1 membre s'étant abstenu. Elle s'insérera également dans le document AS/AG (2) 61 précédemment adopté (cf. Doc. AS/AG (2) 76).

VII - EXAMEN DE LA PROPOSITION DU RAPPORTEUR GENERAL SUR LA DECLARATION DE PAIX DU COMITE DES MINISTRES. (Doc. AS/AG (2) 73). -

Après observation du Président, la proposition du rapporteur général est adoptée à l'unanimité. (Doc. AS/AG (2) 75).

VIII. - PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DEVANT L'ASSEMBLEE .-

Sur proposition du Président, il est convenu que le rapporteur général sera chargé de rédiger sous sa responsabilité l'exposé des motifs du Rapport qu'il présentera au nom de la Commission.

IX - EXAMEN DES PROPOSITIONS FIGURANT AU POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. -

Sur proposition du Président, il est convenu d'ajourner l'examen de l'ensemble de ces propositions à une prochaine Session.

X. - EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION DE M. GUY MOLLET (Doc. AS/AG (2) 56). -

Après un échange de vues auquel participent notamment MM. Guy Mollet, Muller, Benvenuti et le Président, M. Guy Mollet

accepte de retirer sa proposition.

XI. - CLOTURE DE LA SESSION. -

Le Président exprime ses remerciements aux membres de la Commission, et particulièrement au rapporteur général et au rapporteur spécial pour l'important travail qu'ils ont fourni. Il exprime également ses remerciements, au nom de la Commission, au Secrétaire Général et à ses collaborateurs.

La séance est levée le 22 novembre à 1 h 30.